

## DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts de France en date du 9 décembre 2021, portant sur la délégation de compétence au Président de la CCI de région Hauts de France,

Sur proposition du Directeur Général de la CCI de région Hauts-de-France

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Madame Laurence HURNI, assurant par intérim le pilotage des activités de la CCI Locale de l'Oise, pour signer l'ensemble des documents administratifs permettant de procéder au transfert de propriété des véhicules acquis ou cédés pour les besoins du CFA de Nogent sur Oise, notamment les certificats de cession de véhicules et demandes de certificat d'immatriculation.

La présente délégation de signature s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 24 mai 2023

**Philippe HOURDAIN**  
Président

